



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,  
DE L'EAU ET DES MINES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE  
ET DES TRANSPORTS  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

## PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

# Aide-mémoire conjoint de la Revue Sectorielle Eau et Assainissement (RSEA) Gestion 2022

Direction Générale des Impôts, les 13 et 14 juillet 2023

*Juillet 2023*

## I. INTRODUCTION

1. La Revue Sectorielle Eau et Assainissement (RSEA) s'est tenue dans la salle de conférence de la Direction Générale des Impôts les 13 et 14 juillet 2023, sous la présidence effective du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines. La phase introductive a connu trois (03) allocutions : les mots de bienvenue du Directeur Général de l'Eau, le discours du Représentant des PTF (Représentant du Représentant Résident de la Banque Mondiale) et le discours d'ouverture du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines.
2. Le point de participation des structures se résume ainsi qu'il suit :
  - i. Présidence de la République : Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) ;
  - ii. Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (DC, CTRSP, IGM, SGAM, DSI, DPAF, DG Eau, SONEB) ;
  - iii. Ministère de la Santé : (ANSSP, ANCQ) ;
  - iv. Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (ANAT, DGDU, SGDS, DGEC, ADELAC) ;
  - v. Ministère de l'Economie et des Finances (DGB, DNCF, CSPEF, DGFD) ;
  - vi. Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (Préfectures, Communes, ANCB) ;
  - vii. Partenaires Techniques et Financiers (Ambassade d'Allemagne, Ambassade du Royaume des Pays-Bas, Ambassade de la Chine, UNICEF, USAID, Banque Mondiale, Banque Ouest Africaine de Développement, GIZ) ;
  - viii. Société Civile (PNE-BENIN, Join For Water, MuniWash, CANEA, Social Watch, HELVETAS, SNV) ;
  - ix. Coordination de programmes/projets (PDIHM-GDRE, PDISSA, PIDACC/BN, AGIR Eau/GIZ, etc..).
3. Cette revue des performances du secteur a permis de faire le bilan des actions mises en œuvre au titre de l'année 2022 et d'aborder les perspectives 2024-2026, dans une approche de contribution au Programme d'Actions du Gouvernement en matière d'Approvisionnement en Eau Potable, de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, d'Hygiène et d'Assainissement pour le bien-être des populations.
4. Elle a été aussi l'occasion d'apprécier l'évolution des réformes institutionnelles et organisationnelles en cours dans le secteur. A l'issue de la revue, le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM), le Ministère de la Santé (MS), le Ministère

du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont élaboré le présent aide-mémoire qui intègre les principaux défis à relever pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), ainsi que leurs conditions de réussite.

5. Le contenu du présent aide-mémoire s'approprie la vision du Gouvernement en déclinant autant que possible ses points d'attention suivant les axes du pilier 3 (l'amélioration du bien-être social des populations) du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026.

## **II. DEROULEMENT DE LA REVUE ET SITUATION DES INDICATEURS DE BASE DU SECTEUR**

6. Les travaux se sont déroulés durant deux (02) jours et ont permis aux participants d'avoir une vision précise du secteur et de son évolution à travers la présentation du bilan d'exécution du programme eau (DG Eau, SONEB, ANAEP MR), le bilan de l'hygiène et de l'assainissement de base (ANSSP), le rapport sur la qualité de l'eau au Bénin (ANCQ), la gestion sur les boues de vidanges au Bénin (SGDS), le point sur l'assainissement des eaux usées (DGDU), la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur (ANCB) et le rapport alternatif citoyen de la Société civile sectorielle (CANEA).
7. Concernant les indicateurs de base du secteur consignés dans le tableau 1, il ressort des résultats de l'exécution des projets, malgré des avancées notables, les cibles programmatiques assignées par le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021) ne sont pas atteintes.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs de base du secteur et performances liées à la gestion 2022

Sous-secteur	Libellé de l'indicateur	Source	Unité de mesure	Valeur de référence							Résultat 2022	Cibles atteintes 1=oui 0=non	Structures responsables		
				2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023				2024	
GIRE	Degré de mise en œuvre de la GIRE	DPAF/MEEM	%	35	36,3	37	42	45	75	75	80	67	0	DG Eau	
				Rural DPAF/MEM	42,3	40,4	56,7	70	73,3	100	100 <sup>1</sup>	100	76,7	0	ANAEPMR
				Urbain (DPAF/MEM)	53,8	57,9	61,84	63,30	70,02	100	100	100	71,80	0	SONEB
Eau Potable	Taux de desserte en eau potable	Des ménages (ANSSP /MS)	%	52	42,5	42,5 <sup>3</sup>	46	50	NID	NID	NID	NID	0	ANSSP	
				HAB	Taux d'accès en ouvrage d'évacuation des excréta <sup>2</sup>	En milieu scolaire : (ANSSP /MS)	68	NID	NID	NID	80	NID	NID	NID	0

<sup>1</sup> Projet Annuel de Performance 2022 du MEM

<sup>2</sup> Source : Rapport ANSSP et Structures Déconcentrées

<sup>3</sup> Source : INSAE, Enquête Démographique de Santé 2018

Sous-secteur	Libellé de l'indicateur	Source	Unité de mesure	Historique							Résultat 2022	Cibles atteintes 1=oui 0=non	Structures responsables
				Valeur de référence 2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
Assainissement des eaux usées (*)	Taux d'accès aux ouvrages de gestion adéquate des eaux usées	DPAF /MCVVD	%	2,5+	6,5	7,7	N/D	N/D	N/D	N/D		0	DGDU SGDS
	Taux de couverture des 35 villes les plus peuplées en PDA Eaux Usées	(DPAF /MCVVD)	%	14,28	14,28	14,28	14,28	28,57	20	25	30	0	DGDU
	Degré de mise en oeuvre des plans d'investissements issus des PDA élaborés	DPAF /MCVVD	%	0	2	3	5	6,3	9	11		0	DGDU

(\*) En ce qui concerne les eaux usées, l'objectif du Gouvernement est d'assurer un accès aux services adéquats d'assainissement des eaux usées et des excréments dans les grandes villes du Bénin. A ce titre, il convient de retenir que sur les 35 villes les plus peuplées du Bénin, seulement 10 disposent d'un Plan Directeur d'Assainissement des eaux usées (PDA/EU).

### III. CONTRIBUTION DE L'ANSSP AUX PROJETS EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DU PAG 2

8. La revue organisationnelle du secteur de la santé a consacré la création de :  
(i) l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires qui possède entre autres directions techniques la Direction de l'Hygiène, de l'Assainissement de Base et de la Santé Communautaire (DHAB-SC) qui prend en compte le volet hygiène et assainissement de base, (ii) l'Agence Nationale de Contrôle de la Qualité des produits de santé et de l'Eau.
9. Au titre des réalisations physiques de la période sous revue, on retiendra que : (i) 438 cabines de latrines dans l'ensemble des entités (écoles, centres de santé et lieux publics) ont été construites pour un taux d'exécution physique (TEP) de 72%; (ii) 571 lave-mains ont été réalisées pour un TEP de 84% ; (iii) 10 douches ont été réalisées pour un taux de réalisation de 33% ; (iv) 01 incinérateur de type Montfort 2 et 4 incinérateurs semi-électriques ont été réalisés pour un TEP de 17%; (v) 87 cabines de latrines publiques (gares routières, marchés, places publiques, etc. ) ont été réalisées pour un TEP de 91% ; (vi) 14 cabines et 3 dispositifs de lave-main ont été réalisés au niveau des centres de santé ; (vii) 5511 latrines familiales et 151 puits perdus/puisards familiaux ont été réalisés.
10. En ce qui concerne l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC), 316 localités pré certifiées ont mis fin à la défécation à l'Air Libre sur les 341 situées dans les départements de l'Atacora, l'Atlantique, Borgou et du Couffo.
11. Les réalisations financières au cours de l'année 2022, s'affichent ainsi qu'il suit : (i) les engagements s'élèvent à 110 779 219 assorties d'un Taux d'Exécution Financière (TEF) base engagements de **90,54 %**, tandis que (ii) les décaissements sont établis à 105 086 215, soit un TEF de **85,89 %**.
12. Des expériences pertinentes doivent être menées pour l'atteinte des objectifs de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base au sein de la communauté. Au nombre de celles-ci, on peut citer : (i) le démarrage de l'intégration des données HAB dans le DHIS2 ; (ii) le démarrage de la mise en œuvre du plan d'action national de suivi-évaluation après un diagnostic national sous financement de l'UNICEF ; (iii) le suivi des groupements de salubrité ; (iv) l'implication des acteurs à la base dans la sensibilisation et la désinfection des puits et maisons.

#### IV. CONTRIBUTION DE L'ANCQ AUX PROJETS EAU. HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DU PAG 2

13. Dans le souci d'améliorer la qualité des services d'approvisionnement en eau de boisson et de contribuer ainsi à la protection de la santé publique, l'ANCQ a été responsabilisée pour veiller à la qualité de l'eau.
14. Au titre de l'année 2022, la mission de surveillance de la qualité de l'eau s'est réalisée dans trente-sept (37) communes du Bénin à travers trois grandes activités et suivant les dispositions prévues dans le Programme de Contrôle de la Qualité de l'Eau actualisé version 2021-2022. Après le contrôle effectué sur un total de 807 échantillons (348 au niveau des ménages, 302 aux différents points d'eau des hôtels et 157 points d'eau conditionnées), les résultats obtenus ont montré que d'une façon générale, l'eau de consommation quelle que soit la cible (ménage, hôtel, eau conditionnée), est moins contaminée si la source d'approvisionnement est un réseau public d'AEP. Il est à noter l'absence de chlore résiduel sur au moins un des points d'eau de chaque département à l'exception du Zou et du Littoral. Les coliformes thermo tolérants ont été identifiés dans les échantillons prélevés dans les départements des Collines (36%), du Couffo (12,5%), du Mono (7,14%) et de l'Ouémé (5,55%). De plus, 100% des points d'eau présentant une non-conformité en chlore résiduel, contiennent ces bactéries.

D'une façon générale, les réseaux de la SONEB présentent en 2022, un taux moyen national de 4,29% contre 2,08% en 2021 de contamination par les Coliformes thermo tolérants, indicateurs de la contamination fécale.

15. Ces taux indiquent qu'il reste beaucoup d'efforts à fournir pour garantir la consommation de l'eau vraiment potable à la population. La veille pour l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) et l'actualisation de décrets devant permettre aux promoteurs d'eau conditionnée de formaliser leurs activités, sont entre autres des mesures qui peuvent permettre d'améliorer la qualité de l'eau de boisson.

## V. CONTRIBUTION DE LA DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT URBAIN AUX PROJETS EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DU PAG 2

16. De l'état des lieux sur l'assainissement des eaux usées au Bénin, il ressort que le projet de modernisation de la gestion des eaux usées a pour objectif d'exécuter entre autres activités, l'élaboration des Plans Directeurs d'Assainissement des eaux usées.
17. Des défis majeurs jalonnent le sentier de développement de la gestion des eaux usées au Bénin, puisque seules dix (10) communes sur 77 disposent de PDA. Il s'agit de Parakou, Abomey, Bohicon, Ouidah, Tori-Bossito, Kpomassè, Abomey-Calavi, Cotonou, Sèmé-Podji et Porto-Novo.
18. Parmi les mesures urgentes à prendre pour relever ces défis, il faudra finaliser le Programme de Modernisation de la Gestion des Eaux Usées (PMGEU) en vue de l'atteinte des ODD 6.2 et 6.3 inscrits dans le Programme d'Actions du Gouvernement (2021-2026) et poursuivre la mobilisation des ressources en vue de concrétiser les investissements programmés dans les PDA existants. En plus, des efforts devront être déployés à l'avenir pour l'insertion d'un indicateur prioritaire pour le suivi de l'évolution de ce sous-secteur..

## VI. CONTRIBUTION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'EAU (GIRE) AUX PROJETS EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DU PAG 2

19. Le PAG 2 (2021-2026) à travers le pilier 3, axe 6 a inscrit le secteur de l'eau en priorité avec trois actions faisant focus sur : i) l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain, ii) l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et iii) la gestion intégrée des ressources en eau et la construction des infrastructures hydrauliques structurantes et multifonctions. Ces actions sont pilotées respectivement par la SONEB, l'ANAEPMR et la DG Eau.
20. Le Plan Annuel de Performances (PAP) sous-jacent au programme Eau volet DG Eau du DPPD gestion 2022, est évalué à travers l'unique résultat ci-après : « **le cadre institutionnel et réglementaire de la GIRE est mis en place et opérationnel** ». Il est assorti des deux (02) indicateurs suivants : (i) **Degré de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** et (ii) **taux de mise en œuvre des recommandations issues de la Revue Sectorielle Eau et Assainissement, gestion 2021**. Le premier indicateur est le principal retenu dans la matrice de suivi de l'avancement de la mise en œuvre du PC2D (cf. axe 4 : amélioration de la croissance économique), plus spécifiquement de la cible 6.5 de l'ODD 6.



21. Pour l'essentiel, les interventions mises en œuvre en lien avec l'action 3 du PAG, sont les sous-programmes suivants : Projet de Développement des Infrastructures Hydrauliques Multifonction et Gestion Durable des Ressources en Eau (PDIHM/GDRE), OmiDelta/GIRE ; Projet de Développement des Infrastructures Socioéconomiques et de Sécurité Alimentaire (PDISSA) et le Projet Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN), composante Bénin.
22. L'exécution du Plan de Travail Annuel (PTA) du programme Eau en son volet DG Eau, à travers les interventions ci-dessus citées, a permis d'enregistrer de progrès notables et donc l'atteinte des objectifs programmatiques.
23. En ce qui concerne l'amélioration de la connaissance de la ressource, l'essentiel des activités exécutées a trait : (i) à l'entretien des stations hydrométriques et relevé quotidien des données limnométriques sur le réseau national (lecteurs d'échelles) ; (ii) au suivi du réseau hydrométrique (Collecte des données et campagne de jaugeage) ; (iii) à la réalisation de deux (02) piézomètres et la réhabilitation de dix (10) autres (y compris forages profonds dans le bassin de la Pendjari et de Kandi) dans le cadre du partenariat de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) ; (iv) campagne géophysique pour l'amélioration de la connaissance des eaux souterraines.
24. En matière de construction des infrastructures hydrauliques multifonctions et de valorisation économique de l'eau, il est enregistré la poursuite des travaux de construction de quatre (04) barrages et d'aménagement des périmètres irrigués dans les localités de : Wéna (commune de Kandi), Bassini (commune Kérou), Sinahou (Péhunco) et Séréwondirou (commune de Nikki) sur le PDISSA. Les travaux devraient être achevés l'année prochaine avec la réception des ouvrages.
25. Par ailleurs, en ce qui concerne la coordination du secteur, d'importantes actions ont été mises en œuvre notamment la tenue de : (i) trois (03) sessions sur quatre (04) du Groupe Sectoriel Eau et Assainissement, (ii) quatre (04) réunions trimestrielles DG Eau/DDEM sur quatre prévues ; (iii) la Revue Sectorielle Eau et Assainissement, gestion 2021.
26. Sur la base de l'ensemble des activités réalisées, le Plan de Travail Annuel (PTA) a enregistré un taux d'exécution physique (TEP) de **63,89%** à fin décembre 2022 contre une réalisation de **55,23%** à la même période de la gestion 2021.
27. L'incidence des progrès enregistrés au titre de la gestion 2022 sur le principal indicateur : « Degré de mise en œuvre de la GIRE (0-100) » est établi à 67% à fin décembre 2022, contre un niveau de 45% au titre de la gestion précédente. Il faut rappeler que cet indicateur intègre les principaux

- aspects suivants : (i) l'environnement favorable ; (ii) les institutions et participation ; (iii) les instruments de gestion et (iv) le financement.
28. Cette progression est le reflet de la dynamique insufflée au cadre de gouvernance de la GIRE. Ce faisant, au-delà du renforcement du cadre institutionnel à travers l'approbation de la création de l'Agence Nationale des Barrages et des Bassins Hydrographiques (ANBBH), les organes de participation (Comités de Bassin et Sous Bassin, Comités Locaux de l'Eau) connaissent un regain d'activités. A cet effet, le bureau du Comité du Bassin de l'Ouémé a été renouvelé et a tenu sa première session. De plus, les CLE ont été installés au niveau des sous-bassins de la Pendjari et du Mékrou. Dans cette même lancée, le guide de mise en place des CLE a été élaboré ainsi que le document de mise en place de la police de l'eau et son manuel de procédure. Parallèlement, l'Autorité du Bassin du Mono a significativement opérationnalisé son plan d'action.
29. En outre, l'arsenal des instruments de gestion de l'eau prend progressivement corps avec le démarrage de l'élaboration du SDAGE VOLTA, la réalisation de SAGE de sous bassin (Pendjari, Mékrou) et l'activation du processus de réalisation des SDAGE des autres bassins (Mono-Couffo, Niger et Ouémé). En sus, l'élaboration du Plan Delta relatif au bassin de l'Ouémé a contribué à l'identification des besoins. Les interventions dont la mise en œuvre permettrait la préservation des écosystèmes connexes de la zone du Delta et de la zone côtière ont été également planifiées.
30. Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), des réflexions concertées ont été tenues pour faire le bilan de sa mise en œuvre (2015-2022) et explorer les grandes orientations de la prochaine phase (2022-2026). Les principaux résultats issus des réflexions ont permis la réalisation du PANGIRE Phase 3 et la prise en compte des nouveaux défis de la GIRE.
31. En ce qui concerne le financement de la GIRE, il faut mentionner que l'étude bilan sur la loi 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin réalisée en 2021, a préconisé la mise en place d'organes et de mécanismes simplifiés permettant le recouvrement des redevances liées aux diverses utilisations de l'eau. Cette mesure aura l'effet de renflouer les ressources financières du Fonds National de l'Eau (FN Eau), et donc, assurer plus efficacement le relais des PTF pour le financement des actions GIRE. A cet effet, des arrêtés et décrets d'application ont été élaborés et sont en attente de signature.

32. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations issues de la Revue Sectorielle Eau et Assainissement, gestion 2021, l'évaluation de leur exécution a révélé une réalisation de 70% pour la DG Eau contre une performance de 71,66% précédemment.
33. Au plan financier, la mise en œuvre des actions liées au programme « Eau » volet DG Eau du DPPD pour l'atteinte des objectifs programmatiques de la gestion 2022, a induit la mise en place des crédits de paiement qui s'élèvent à : **Huit milliard quatre-vingt-quatorze million six cent soixante-deux mille (8 094 662 000) francs CFA**. Cette enveloppe budgétaire est en cohérence avec le cadre des dépenses à moyen terme du secteur de l'eau.
34. Au terme de la gestion 2022, les réalisations financières s'élèvent à **4,522 milliards de francs CFA**, soit un **TEF de 55,87%**, base engagement, contre une performance de **70,79% à fin décembre 2021**. Quant aux ordonnancements/paiements, ils sont évalués à **4,521 milliards de francs CFA**, soit un **TEF de 55,85% à fin décembre 2022**, contre **65,87% à la fin de l'exercice 2021**. Globalement, les performances financières liées à l'exercice 2022, sont en régression par rapport à celles de la gestion 2021.

## **VII. CONTRIBUTION DE LA SONEB AUX PROJETS EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DU PAG 2**

35. Le sous-secteur de l'AEP en milieu urbain poursuit son évolution. La SONEB a élaboré pour sa mission, un programme d'investissement en cohérence avec les objectifs du Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026. Actuellement, elle approvisionne en eau potable 69 chefs-lieux de Commune sur les 77 qui compte le Bénin.
36. Le Programme d'investissement du Sous-Secteur de l'AEP en milieu urbain 2021-2026, prend en compte : (i) la réforme de l'hydraulique urbaine et (ii) la mise en œuvre du PAG qui vise l'accès universel à l'eau.
37. Sur le plan technique et commercial, les actions menées sont entre autres : i) l'extension et la mise en service de son réseau sur environ 50 km ; soit 14% de taux d'évolution par rapport à 2021 ; ii) l'augmentation du taux de desserte qui passe de 70.02% en 2021 à 71.80% en 2022 et iii) le nombre d'abonnés qui passe de 321 391 en 2021 à 334 475 en 2022.
38. La mise en œuvre du programme d'investissement a permis en 2022 d'impacter 4,80 millions de personnes contre 4,48 millions en 2021.

39. Les investissements consentis dans le domaine du renforcement de la capacité de production ont conduit à une augmentation du volume d'eau brute pompée qui est passé de 58,7 millions de m<sup>3</sup> en 2021 à 62,69 millions de m<sup>3</sup> en 2022 ; soit un accroissement de 6,36%. Ceci pour 38,93 millions de mètre cube vendus.
40. Au 31 décembre 2022, le TEP est de **87,7 %**.
41. Vingt et un (21) projets sont inscrits au PIP 2022 et ont bénéficié d'une dotation d'environ **34,32 milliards** contre **20,11 milliards de FCFA** en 2021 ; soit une augmentation de 70,66%. Ces dotations proviennent des ressources extérieures (**24,67%**) et des ressources intérieures (**75,33%**).
42. En ce qui concerne l'exécution financière, la SONEB a ordonnancé **26,79 milliards de FCFA** ; soit un TEF (base ordonnancement) de **78 %**.
43. En perspectives, la SONEB compte : i) poursuivre la mise en œuvre des 15 projets inscrits au PIP 2023 avec une dotation d'environ **30,84 milliards FCFA** dont 24,11 milliards FCFA sur le budget national et 6,73 milliards sur financement extérieur ; ii) atteindre un taux de desserte de 85% en 2023 ; iii) le nombre d'abonnés actifs en 2023 est de 361 153.

#### **VIII. CONTRIBUTION DE L'AGENCE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEP MR) AUX PROJETS EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DU PAG 2**

44. L'ANAEPMR poursuit le pilotage du Plan Directeur d'AEP en Milieu Rural (PDAEP- MR) élaboré en 2017 en concertation avec les Communes.
45. L'Agence a poursuivi la consolidation de son cadre de suivi de performance relatif au programme d'investissement. Ledit programme s'articule autour de neuf (09) projets.
46. Au titre du programme AQUA-VIE, les principales activités retenues au titre de l'année sont la contractualisation de deux (02) opérateurs professionnels pour la gestion par affermage du service public (production, exploitation et distribution) de l'eau potable en milieu rural , le démarrage des travaux de nouveaux SAEPmV et la contractualisation de WATURA pour la mise en place et le développement d'un programme de réhabilitation du Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) et de formation aux métiers de l'eau.
47. Au 31 décembre 2022, la réforme sur l'opérationnalisation de la gestion professionnalisée du service d'eau potable en milieu rural a abouti à la sélection des opérateurs régionaux pour les trois périmètres d'affermage.

48. Le Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des Eaux usées Urbaines (PEPRAU) couvre 03 grands groupes d'activités, notamment : i) La réalisation de 11 SAEPmV ( les travaux sont réceptionnés) ; ii) La réalisation de la première Station de Traitement de Boues de Vidange (STBV) publique à Sèmè-Kpodji (les travaux sont réceptionnés); iii) La construction du Laboratoire National de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau et des Produits de Santé (LNRCQEPS) (les travaux sont à un taux d'exécution de 35 %).
49. En ce qui concerne, le programme OMIDELTA, deux grandes composantes d'activités sont menées : i) Les travaux de construction de 03 SAEPmV (les travaux sont réceptionnés) ; ii) le SAEPmV de Kouarfa2 dans la Commune de Toucountouna (les travaux sont achevés)
50. Le Programme de réalisation de 95 SAEPmV pour l'approvisionnement en eau potable de 69 localités : Il y a eu la contractualisation de 04 entreprises pour la réalisation des travaux de 95 SAEPmV.
51. Le Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable pour la réalisation de 24 AEV (PASAEP 24) : on note l'achèvement et la réception provisoire des travaux de sept (07) systèmes d'approvisionnement en eau potable.
52. Quant au Projet Eau Pour Ecole à Cantine (PEPEC), on note l'achèvement de la fourniture et la pose de 26 Postes d'Eau Autonomes et 4 extensions sur réseaux AEV/PEA vers les écoles à cantine dans le Nord du Bénin (Atacora-Donga-Borgou). Le pré-constat d'achèvement de la fourniture de 29 PEA et 30 extensions sur réseaux AEV/PEA/SONEB vers les écoles à cantine dans le Sud du Bénin. Les travaux en cours pour la fourniture et la pose des 67 Postes d'Eau Autonomes restants
53. Au plan global, l'ANAEPMR a **atteint un niveau d'exécution des activités de 76% pour une exécution financière de 212.89%**. Le taux de mobilisation des ressources financières est de 120%.
54. **Le taux de desserte s'est établi à 76,7% à fin décembre 2022 contre 73,3% au plan national en 2021.**

## **IX. CONTRIBUTION DE L'ANCB AUX PROJETS EAU ASSAINISSEMENT ET INFRASTRUCTURES DU PAG 2**

55. Les nouvelles dispositions du Code de l'Administration Territoriale et les innovations et prérogatives attribuées aux communes dans la nouvelle loi portant hygiène publique en République du Bénin ont permis à l'ANCB de

- faire une large vulgarisation de la loi à l'endroit des collectivités territoriales.
56. Les acteurs communaux ont contribué à la collecte des données à travers l'enquête GLAAS organisée par l'OMS et qui fait le point sur l'avancée des indicateurs WASH au Bénin.
  57. En ce qui concerne, la gestion des infrastructures des communes, l'ANCB a renforcé les capacités des cadres et élus communaux sur l'élaboration du plan stratégique de gestion d'actifs infrastructurels au niveau local
  58. La mise en œuvre du Programme **OmiDelta financé par la Coopération Néerlandaise** a permis de renforcer la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement de base au Bénin pour vingt-quatre communes ordinaires et une à statut particulier.
  59. Au nombre des réalisations physiques de la période sous revue, on retiendra dans la commune de Parakou : i) la réhabilitation dans la commune de Parakou, du réseau d'égout à faible diamètre existant et de la STEP du marché d'Arzèkè réalisé à 100%; ii) les trente (30) ouvrages d'assainissement publics et scolaires construits/réhabilités; iii) le recrutement et le renforcement de capacités d'un gestionnaire de latrines publiques ainsi que la sensibilisation des usagers à Parakou ; iv) l'aménagement et l'exploitation à **Nikikpérou (Commune de Parakou)** du site d'enfouissement des boues de vidange ; v) la réglementation des opérations de vidange à travers la réalisation de deux études et la prise d'arrêtés communaux.
  60. Quant aux communes à statut ordinaire, il ressort que : i) 465 140 personnes ont mis fin à la défécation à l'air libre; ii) 487 685 personnes utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité; iii) 329 674 nouvelles personnes utilisent des équipements avec de l'eau et du savon pour se laver les mains ; iv) 2 237 organisations d'hygiène et d'assainissement et d'eau potable renforcées ; v) 6 600 élèves bénéficient de conditions d'hygiène et d'assainissement améliorées et vi) les aspects transversaux liés au genre, à l'inclusion sociale et aux changements climatiques ont été pris en compte dans la gestion de ces communes.

## **X. CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR**

61. Le Cadre de concertation des Acteurs Non Etatiques du secteur de l'Eau et de l'Assainissement (CANEA) réunit l'ensemble des organisations de la société civile du secteur.

62. Du point fait sur les activités de gouvernance exécutées au cours de l'année 2022 dans le contexte des défis liés à l'atteinte des ODD 6, le CANEA constate une volonté et un engagement politiques qui se traduisent par des réformes audacieuses et un accompagnement financier inédit. Le secteur dévoile progressivement les résultats escomptés notamment dans ses perspectives d'efficacité et de durabilité. Par contre, il déplore le taux élevé de pannes sur les ouvrages hydrauliques, la prolifération des PEA privés et l'insuffisance des ressources financières qui affecte la mise en œuvre des projets du sous-secteur HAB.
63. L'année 2022 a connu beaucoup d'investissements dans le secteur, notamment l'AEP mais la qualité du service est encore à améliorer. Une avancée notable est également à signaler en matière de GIRE avec l'acquisition des équipements de mesure pour améliorer le suivi de la ressource en eau mais la mise en place et le fonctionnement des organes de concertation demeure une préoccupation. Quant à l'HAB, la construction des stations de traitement des boues de vidanges est à noter même si dans l'ensemble, le sous-secteur continue de chercher ses marques.

Au vu de ce qui précède, le CANEA fait les suggestions suivantes :

**Sous-secteur de l'AEP :** i) intensifier la réhabilitation et la réparation des ouvrages en panne et ; ii) doter les communes de magasin de pièces de rechange.

**Sous-secteur de l'HAB :** i) élaborer les textes d'application de la loi portant Hygiène Publique au Bénin ; ii) mettre l'HAB dans les priorités gouvernementales ; iii) améliorer le financement du secteur HAB ; iv) mobiliser le financement pour la consolidation des acquis des projets et programme « FDAL » et ; v) Mettre en place les mécanismes de coordination du secteur et les instruments de suivi-évaluation des activités.

**Sous-secteur de la GIRE :** i) mettre en place et rendre fonctionnel le nouveau cadre institutionnel de la GIRE au Bénin pour la gestion des bassins hydrographiques ; ii) élaborer et rendre opérationnel le mécanisme de mobilisation des ressources financières en matière de GIRE ; iii) mettre en place les réglementations instituant la mise en place des CLE.

## XI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

64. Au terme des travaux, à la suite de l'examen des thématiques majeures, les recommandations ci-après ont été proposées et validées en vue d'améliorer les performances du secteur et contribuer à l'atteinte des résultats du secteur eau et assainissement.

**Tableau 2 :** Récapitulatif des recommandations issues de la RSEA gestion 2022

Code	Recommandations	Resp.	Associés	Observations
R1	Elaborer un programme national d'investissement pour l'hygiène et l'Assainissement de Base	DGDU	ANSSP	Recommandation reformulée
R2	Actualiser des décrets encadrant l'exercice de production et de commercialisation d'eau conditionnée au Bénin	ANCQ	COTECNA (Ministère de l'Industrie et du Commerce)	Recommandation reformulée
R3	Veiller à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) afin de garantir la qualité de l'eau servie à la population (ménages, hôtels, centre de santé, eau conditionnée)	ANCQ	SONEB, ANAEPMR, COTECNA (Ministère de l'Industrie et du Commerce)	Recommandation reformulée
R4	Procéder à la relecture des documents de stratégies nationales d'AEP en milieu urbain et en milieu rural en cohérence avec les évolutions récentes des sous-secteurs.	DG Eau	SONEB/ ANAEPMR	Recommandation reconduite
R5	Mettre en place l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau	DG Eau		Recommandation reformulée
R6	Doter la revue sectorielle Eau et Assainissement d'un référentiel de performance (en se basant sur les documents de stratégies sectorielles)	DG Eau	Membres du GSEA	Nouvelle recommandation
R7	Accélérer la mise en place de l'ANBBH	DG Eau		Nouvelle recommandation



65. La Revue Sectorielle Eau et Assainissement (RSEA) gestion 2022, tenue dans la salle de conférence de la Direction Générale des Impôts a contribué à la consolidation des synergies intra et intersectorielles pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Toutefois, il est plus qu'urgent de mettre tout en œuvre pour la tenue effective de la prochaine RSEA en avril 2024 au plus tard. Si ce pari est gagné, les résolutions de la revue pourraient indéniablement booster les performances du secteur pour la gestion 2023.

Fait à Cotonou, le

Le Ministre de l'Energie, de l'Eau et  
des Mines,



**Samou SEIDOU ADAMBI**

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin I. B. HOUNKPATIN**

Le Ministre du Cadre de Vie et des  
Transports, Chargé du  
Développement Durable



**José TONATO**

Le Représentant Résident de la  
Banque mondiale au Bénin, Chef de  
file des Partenaires Techniques et  
Financiers



**Cesaire Damien AHANHANZO**  
Représentant Résident p.i